

PKF Fiduciaire SA  
Rue des Battoirs 7  
CH - 1205 Genève

Tél. : +41 22 301 54 40  
Email : geneve@pkf.swiss  
www.pkf.swiss



Genève • Fribourg • Lausanne  
Moutier • Sion • Vevey

# RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice  
arrêté au 31 décembre 2023 de l'

## Association du Scoutisme Genevois (ASG)

Genève

(N° 242/24 - PS)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'Assemblée générale des membres de  
**l'Association du Scoutisme Genevois (ASG)**

**Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association du Scoutisme Genevois (ASG) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été auditées par un autre organe de révision. Dans son rapport du 10 mars 2023 celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'Association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels :

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21), à l'exception des éléments énumérés au point 1 de l'annexe aux comptes annuels ;
- ne sont pas en conformité avec la loi suisse, les statuts, les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF) et autres directives étatiques.

Genève, le 14 mars 2024

PKF Fiduciaire SA

Philippe Schmuz  
*Expert-réviseur agréé  
(personne ayant dirigé la révision)*

Simone Gay  
*Expert-réviseur agréé*

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital et annexe) 2023

## Association du Scoutisme Genevois

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

	<u>Annexe</u>	<u>31.12.2023</u> CHF	<u>31.12.2022</u> CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	3.1	457'524	306'629
Liquidités des unités	3.1	440'208	-
Débiteurs divers		1'940	8'434
Comptes de régularisation actif	3.2	<u>29'823</u>	<u>9'658</u>
<b>Total actif circulant</b>		<u><b>929'495</b></u>	<u><b>324'721</b></u>
<b>Actif immobilisé</b>			
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Mobilier et matériel informatique	3.3	1'169	2'181
Matériel en location	3.3	<u>681</u>	<u>1'363</u>
<b>Total actif immobilisé</b>		<u><b>1'850</b></u>	<u><b>3'544</b></u>
<b>Total de l'actif</b>		<u><u><b>931'345</b></u></u>	<u><u><b>328'265</b></u></u>

## Association du Scoutisme Genevois

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

	Annexe	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers</b>			
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>			
Créanciers nets unités scouts		129'111	53'303
Comptes de régularisation passif	3.4	37'053	15'324
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>		166'164	68'627
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat à l'échéance du contrat (2022-2024)	3.5	-	-
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>		-	-
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>166'164</b>	<b>68'627</b>
<b>Capital des fonds affectés</b>			
Fonds affectés	3.6	94'750	121'955
<b>Total capital des fonds affectés</b>		<b>94'750</b>	<b>121'955</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital libre		169'807	169'807
Capital unités au 1er janvier 2023		534'093	-
Capital lié		116'955	-
Part du résultat à conserver sur la période triennale 2022-2024		(32'124)	-
Résultat de l'exercice après traitement du résultat		(118'300)	(32'124)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>670'431</b>	<b>137'683</b>
<b>Total du passif</b>		<b>931'345</b>	<b>328'265</b>

## Association du Scoutisme Genevois

### COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (avec chiffres comparatifs 2022)

	<u>Annexe</u>	<u>Budget 2023</u> CHF	<u>2023</u> CHF	<u>2022</u> CHF
<b>Produits d'exploitation</b>				
Recettes Formation		73'198	62'173	50'638
Recettes Encadrement		11'000	12'114	11'163
Recettes Programme		16'100	1'765	10'014
Recettes Cotisations et dons		91'164	71'948	89'116
Recettes Camps		48'000	47'629	48'022
Recettes Matériel		35'650	11'916	36'809
Recettes Fonctionnement	3.7	400'400	394'479	402'901
Recettes Véhicules		31'000	72'420	3'379
Recettes Locaux		36'300	14'275	36'328
Recettes Administration		6'000	5'596	5'481
Recettes Unités	3.8	-	995'579	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b><u>748'812</u></b>	<b><u>1'689'893</u></b>	<b><u>693'850</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges Formation		90'707	80'617	82'555
Charges Encadrement		2'470	2'269	2'162
Charges Programme		72'880	30'243	30'382
Charges cantonales		77'740	72'991	76'942
Charges Camps		113'500	102'991	137'405
Charges Matériel		22'450	27'540	38'778
Charges Véhicules		43'600	62'790	16'369
Charges de personnel		266'966	268'720	244'811
Charges Locaux		58'650	62'328	57'619
Charges administratives		30'600	50'214	31'270
Charges Unités	3.8	-	1'089'072	-
Amortissements		4'000	1'694	7'680
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>		<b><u>783'563</u></b>	<b><u>1'851'468</u></b>	<b><u>725'974</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>(34'751)</u></b>	<b><u>(161'575)</u></b>	<b><u>(32'124)</u></b>
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Produits exceptionnels	3.6	-	133'025	-
<b>Total résultat exceptionnel</b>		<b><u>-</u></b>	<b><u>133'025</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Résultat après produits exceptionnels</b>		<b><u>(34'751)</u></b>	<b><u>(28'550)</u></b>	<b><u>(32'124)</u></b>

## Association du Scoutisme Genevois

### COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (avec chiffres comparatifs 2022)

	<u>Annexe</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		CHF	CHF	CHF
<b>Report du résultat de la page précédente :</b>		<b>(34'751)</b>	<b>(28'550)</b>	<b>(32'124)</b>
<b>Variation du capital des fonds affectés</b>				
Attribution aux fonds affectés	3.6	-	(133'025)	-
Utilisation fonds affectés	3.6	-	43'275	-
<b>Total variation du capital des fonds affectés</b>		<b>-</b>	<b>(89'750)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>		<b>(34'751)</b>	<b>(118'300)</b>	<b>(32'124)</b>
Part à restituer à l'Etat		-	-	-
<b>Résultat de l'exercice après répartition</b>		<b>(34'751)</b>	<b>(118'300)</b>	<b>(32'124)</b>
<b>Allocations/utilisations capital de l'organisation :</b>				
Fonds soutien activités non J+S			5'868	-
Fonds coopération au développement			3'500	-
Fonds encouragement camps			4'590	-
Fonds numérisation des archives		-	9'686	-
<b>Résultat après allocation/utilisation capital</b>		<b>(34'751)</b>	<b>(94'656)</b>	<b>(32'124)</b>

## Association du Scoutisme Genevois

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2023

	01.01.2023	Attributions	Utilisations	Transfert interne	31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Moyens provenant des fonds affectés</b>					
Fonds soutien activités non J+S	11'000			(11'000)	-
Fonds activité cantonale	30'000			(30'000)	-
Fonds coopération au développement	14'233			(14'233)	-
Fonds aides individuelles	5'000		(1'860)	-	3'140
Fonds encouragement camps	8'409			(8'409)	-
Fonds Formation	14'208			(14'208)	-
Fonds retenus comptes des unités	9'105			(9'105)	-
Fonds numérisation des archives	30'000			(30'000)	-
Fonds clan du dragon - projets humanitaires	-	3'025		-	3'025
Fonds acquisition matériel unités et ASG	-	100'000	(11'415)	-	88'585
Fonds Fd terrains et maison scouts - loyers	-	30'000	(30'000)	-	-
<b>Fonds affectés</b>	<b>121'955</b>	<b>133'025</b>	<b>(43'275)</b>	<b>(116'955)</b>	<b>94'750</b>
<b>Moyens provenant du financement propre</b>					
Capital libre	169'807				169'807
Capital unités au 1er janvier 2023	-	534'093			534'093
Capital lié :					
Fonds soutien activités non J+S	-			11'000	11'000
Fonds activité cantonale	-			30'000	30'000
Fonds coopération au développement	-			14'233	14'233
Fonds encouragement camps	-			8'409	8'409
Fonds Formation	-			14'208	14'208
Fonds retenus comptes des unités	-			9'105	9'105
Fonds numérisation des archives	-			30'000	30'000
Part du résultat à conserver sur la période 2022-2024	-			(32'124)	(32'124)
Résultat de l'exercice après répartition	(32'124)	(118'300)		32'124	(118'300)
<b>Capitaux propres de l'association</b>	<b>137'683</b>	<b>415'793</b>	<b>-</b>	<b>116'955</b>	<b>670'431</b>

## Association du Scoutisme Genevois

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

#### 1 Principes de comptabilisation et de présentation des comptes

Les comptes sont établis conformément aux dispositions légales suisses et genevoises, soit :

- le Code des Obligations ;
- la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et son règlement d'application (RLIAF) ;
- la loi sur la Gestion Administrative et Financière de l'Etat (LGAF) et la loi sur la surveillance de la gestion Administrative et Financière (LGSA) ainsi que sur les directives transversales émises par le Canton de Genève et les instructions de bouclage 2023.

#### **Commentaires sur la présentation des comptes annuels 2023 :**

L'association a subi un contrôle du SAI (Service d'audit interne de l'Etat de Genève) au cours de l'exercice 2023 (voir également point 4.9 ci-après).

Parmi les nombreuses recommandations du SAI, certaines concernent la comptabilité et la présentation des comptes annuels. La mise en œuvre de celles-ci est présentée ci-après :

##### *- Non-intégralité des états financiers (comptabilité des unités) :*

Jusqu'au 31 décembre 2022, les comptabilités, et par-là même l'activité, des 15 groupes et 62 unités scouts de l'ASG n'étaient pas intégrées dans les comptes annuels de l'association. Suite à la demande du SAI, l'ASG a demandé à l'ensemble de ses unités de produire un document comptable pour l'activité 2023 indiquant les recettes et dépenses de l'exercice par catégorie ainsi que les liquidités (banque et caisse) au 1er janvier et au 31 décembre 2023.

Ainsi, la septantaine de comptes bancaires des unités, et certaines caisses, pour un montant de CHF 534'093.30 ont été intégrés au 1er janvier 2023 (rubrique *Liquidités des unités* à l'actif) avec comme contrepartie la rubrique *Capital unités au 1er janvier 2023* dans les capitaux propres. Les recettes et dépenses 2023 des unités sont désormais inscrites comme telles au compte de résultat (voir également point 3.8 ci-après).

Les comptes débiteurs et créanciers entre les unités et l'ASG n'ont pas été compensés au 1er janvier 2023 car les unités tiennent une comptabilité de recettes/dépenses, basée sur les mouvements de trésorerie, et n'enregistrent ainsi pas les montants à recevoir et leurs engagements. Ces comptes courants unités/ASG sont essentiellement des dettes envers les unités et correspondent principalement à des subventions reçues par l'ASG à reverser aux unités. Cette rubrique *Créanciers nets unités scouts* correspond comptablement à des produits reçus d'avance et seront comptabilisés en produit dans les unités l'année suivante lors de leur versement.

##### *- Inventaire des immobilisations :*

Un inventaire physique des immobilisations détenues au siège de l'association a été réalisé début janvier 2024. Ce stock n'est pas valorisé en comptabilité (hormis le poste *Matériel en location* au bilan) pour plusieurs raisons, notamment car 1) certaines immobilisations sont comptabilisées directement en charge car le seuil d'activation est fixé à CHF 3'000.- ; 2) certaines immobilisations ont été financées par des fonds affectés et comptabilisées par le passé directement en charge (contrairement aux prescriptions Swiss GAAP RPC 21) ; 3) certaines immobilisations ont été activées il y a de nombreuses années et complètement amorties depuis.

##### *- Fonds affectés et capital lié :*

L'ASG disposait de fonds affectés pour un montant de CHF 121'955.- au 31 décembre 2022. Selon la norme Swiss GAAP RPC 21, bon nombre de ces fonds ne correspondent pas à la définition du fonds affecté et sont à considérer comme du capital lié. Les fonds en question ont donc été reclassés au 1er janvier 2023. Le tableau de variation du capital présente ces fonds et leur reclassement en 2023 (Tableau I).

S'agissant de capital, il est précisé que l'utilisation et l'allocation de ces fonds est sujette à l'approbation de l'Assemblée générale. La proposition d'utilisation/allocation est présentée dans le compte de résultat, après le résultat ordinaire. En cas de validation des comptes annuels par l'Assemblée générale, l'utilisation et l'allocation de ces fonds est comptabilisée au 1er janvier de l'année suivante (en contrepartie du résultat).



## Association du Scoutisme Genevois

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

- *Présentation selon les Swiss GAAP RPC :*

Selon le contrat de prestations et les directives cantonales, les comptes annuels de l'ASG doivent être présentés selon le référentiel Swiss GAAP RPC et plus particulièrement selon la norme 21, Ils doivent ainsi donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view).

Les retraitements et corrections effectués et mentionnés ci-dessus l'ont été sur l'exercice 2023 et pas de manière rétrospective car les informations pour se faire sont lacunaires. Ainsi, les comptes comparatifs 2022 n'ont pas pu être adaptés en conséquence.

La variation (attribution et utilisation) des fonds affectés transitent depuis le présent exercice par le compte de résultat sous la rubrique *Variation du capital des fonds affectés*. De même, l'encaissement de fonds affectés est comptabilisée par la rubrique *Produits exceptionnels*.

Compte tenu des nombreux changements intervenus sur la comptabilité et la présentation des comptes de l'exercice 2023, il n'a pas été établi de tableau de flux de trésorerie.

## **2 Principes d'évaluation**

### **2.1 Liquidités**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

### **2.2 Débiteurs divers**

Les créances envers les autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale à la date du boucllement, déduction faite d'éventuelles corrections de valeurs.

### **2.3 Comptes de régularisation actif et passif**

Les postes transitoires sont déterminés conformément à la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

### **2.4 Actif immobilisé**

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire.

Le seuil d'activation des acquisitions est de CHF 3'000.-.

### **2.5 Créanciers unités scoutés**

Cette rubrique regroupe les comptes courants nets avec les unités scoutés. Il s'agit pour l'essentiel des subventions reçues par l'ASG à reverser aux unités.

### **2.6 Subvention cantonale**

La subvention cantonale est comptabilisée sur la base de décisions écrites adressées à l'association.

## Association du Scoutisme Genevois

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

#### 3 Détails de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat

##### 3.1 Liquidités

Les comptes de caisses et banques correspondent au solde des différentes caisses au 31 décembre, respectivement au solde des comptes bancaires à la même date conformément aux relevés bancaires. Les comptes bancaires des unités étaient présentés en pied de bilan au 31 décembre 2022.

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Caisses et cartes de crédit	11'429	20'291
Postfinance	435'532	269'682
Cartes de crédit prépayées - voyage	10'563	16'656
	<b>457'524</b>	<b>306'629</b>
Comptes Postfinance des unités	<b>440'208</b>	<b>531'669</b>

##### 3.2 Comptes de régularisation actif

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Charges payées d'avance :		
Assurances 2024 payées d'avance	1'315	
Acompte Chalet les Bosquets	1'600	
Loyers janvier 2024 payés d'avance	592	
Autres frais 2024 payés d'avance	489	
	<b>3'997</b>	<b>1'856</b>
Produits à recevoir :		
Décompte final J+S Futura 2023	310	
Subventions OFAS 2ème semestre 2023 à recevoir	14'532	
Photocopies 2023 à facturer aux unités	1'000	
Remboursement Casier S 2023 à recevoir de l'Etat	2'179	
Erreur rétrocession Glaj véhicules 2022	4'423	
Fonds Selim Neffah 2023 selon décompte Glaj	3'314	
Zurich - Décompte LAA définitif 2023	68	
	<b>25'826</b>	<b>7'802</b>
Total comptes de régularisation actif	<b>29'823</b>	<b>9'658</b>

##### 3.3 Immobilisations corporelles

Le tableau récapitulatif des immobilisations et des amortissements figure ci-après (Tableau II).

Les valeurs entièrement amorties sont extournées des fonds d'amortissements et mises en réduction des valeurs brutes activées.

Les taux d'amortissement utilisés pour l'équipement et le mobilier sont les suivants :

Mobilier	20%
Matériel informatique	25%
Matériel en location	20%

## Association du Scoutisme Genevois

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

#### 3.4 Comptes de régularisation passif

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Provision honoraires de révision / comptes Swiss GAAP RPC	16'215	
Provision pour vacances et heures supplémentaires	13'981	
Assurances sociales - décomptes définitifs	2'932	
Diverses charges à payer	3'925	
	<b>37'053</b>	<b>15'324</b>
Total comptes de régularisation passif	<b>37'053</b>	<b>15'324</b>

#### 3.5 Part à restituer à l'Etat

Un contrat de prestations portant sur la période 2022-2024 a été conclu avec l'Etat de Genève. En application de ce contrat, 38% du bénéfice avant thésaurisation devra être restitué à l'échéance du contrat. En cas de perte à l'issue de ce dernier, celle-ci est entièrement à la charge de l'Association. Le montant éventuel à rembourser est détaillé comme suit :

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Exercice 2022 - perte	(12'207)	(12'207)
Exercice 2023 - perte	(44'954)	-
	<b>(57'161)</b>	<b>(12'207)</b>
Total part à restituer à l'Etat	<b>(57'161)</b>	<b>(12'207)</b>

Ainsi, aucun montant n'est à rembourser au 31 décembre 2023 compte tenu des pertes réalisées en 2022 et 2023.

#### 3.6 Fonds affectés

##### Fonds Aymon de Marignac - aides individuelles

Ce fonds est alimenté par les dons de la Fondation Aymon de Marignac. Il est à disposition des unités pour combler les éventuelles difficultés financières des parents.

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Solde au 01.01	5'000	5'000
Attribution	-	-
Utilisation	(1'860)	-
Solde au 31.12	<b>3'140</b>	<b>5'000</b>

##### Fonds Clan du Dragon - Projets humanitaires

Il s'agit d'un fonds reçu du Clan du Dragon et est destiné à couvrir des projets humanitaires.

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Solde au 01.01	-	-
Attribution	3'025	-
Utilisation	-	-
Solde au 31.12	<b>3'025</b>	<b>-</b>

## Association du Scoutisme Genevois

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

#### Fonds pour l'acquisition de matériel pour les groupes et unités

Ce fonds a été versé par une fondation privée genevoise. Il est destiné à l'acquisition de matériel pour les groupes et unités scouts membres de l'ASG.

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Solde au 01.01	-	-
Attribution	100'000	-
Utilisation	(11'415)	-
Solde au 31.12	88'585	-

#### Fonds Fondation des terrains et de la maison scouts - loyer

Ce fonds est versé chaque année par la Fondation des terrains et de la maison scouts et est destiné à couvrir le loyer des locaux occupés par l'ASG à la rue du Pré-Jérôme 5.

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Solde au 01.01	-	-
Attribution	30'000	30'000
Utilisation	(30'000)	(30'000)
Solde au 31.12	-	-

#### Résumé des mouvements des fonds affectés :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Attributions de l'exercice	133'025	30'000
Utilisations au cours de l'exercice	(43'275)	(30'000)
	89'750	-

### 3.7 Recettes Fonctionnement

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Contrat de prestations Etat de Genève	310'700	310'700
Subvention de fonctionnement Ville de Genève	83'500	83'500
Indemnités reçues - assurances sociales	-	8'424
Commission impôt source	279	277
	394'479	402'901

### 3.8 Recettes et dépenses des unités

Suite à l'audit du SAI à fin 2023 et à leurs recommandations, l'association a dû intégrer dans sa comptabilité 2023 l'ensemble de l'activité des groupes et unités. Pour ce faire, l'ASG a établi une "Fiche d'information comptable" qu'elle a demandé à chaque unité de compléter. Cette fiche indique notamment par catégorie les recettes (participations, subventions et autres) et les dépenses (camps, fonctionnement et autres) de l'exercice et les liquidités en début et fin d'exercice.

Compte tenu des délais très courts pour produire ce document, toutes les unités n'ont pas pu répondre à temps. Pour pallier aux comptabilités manquantes, le service financier de l'ASG a intégré en comptabilité les avis de débit/crédit de ces unités comme étant des dépenses et des recettes. Ainsi, l'ensemble de l'activité des unités a pu être intégré dans la comptabilité de l'ASG. Un effort doit toutefois encore être réalisé au niveau de la documentation.

Une information détaillée sera transmise en 2024 aux unités afin que celles-ci puissent préparer de manière plus complète leur comptabilité et produire l'ensemble des justificatifs. L'objectif étant à terme de présenter à l'annexe un tableau plus détaillé des recettes et dépenses des unités.

## Association du Scoutisme Genevois

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2022)

#### 4 Informations complémentaires

##### 4.1 Opérations hors bilan

Il n'existe pas de cautionnement, ni d'engagements de leasing opérationnel.

Aucun actif n'a d'autre part été mis en gage.

##### 4.2 Rémunération des organes dirigeants

Comme mentionné dans les statuts, les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre à aucune indemnisation, ni aucuns jetons de présence.

##### 4.3 Indemnités complémentaires versées et avantages en nature

Aucune indemnité complémentaire et/ou avantage en nature n'a été octroyé au personnel (employés et direction) au cours des exercices 2022 et 2023.

##### 4.4 Nombre de collaborateurs

Le nombre de collaborateurs est inférieur à 10 pour les exercices 2023 et 2022.

##### 4.5 Prévoyance professionnelle

L'association est affiliée à la CIEPP. Il n'y a pas d'engagement de prévoyance au 31 décembre 2023.

##### 4.6 Parties liées et transactions

L'association est proche de la Fondation des terrains et de la maison scouts à Genève qui a pour but de mettre des terrains et locaux à la disposition de l'Association du Scoutisme genevois.

Ladite fondation octroie annuellement des fonds (CHF 30'000) pour le paiement du loyer. Voir également le point 3.6 Fonds affectés ci-dessus.

##### 4.7 Subventions non-monétaires

L'association bénéficie de subventions non-monétaires. En voici la liste pour l'exercice 2023 :

	<b>2023</b>
	<u>CHF</u>
Groupe Tanganyika	5'228
Groupe Tanganyika (ex: GSICC)	5'451
Exonération de taxes d'empiètement Resto Scout	1'100
Exonération redevance EMP Tente Pré-Jérôme 5	<u>396</u>
	<u>12'175</u>

##### 4.8 Exonération fiscale

Selon courrier du 28 avril 2017 de l'Administration fiscale cantonale, l'association est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital pour une durée indéterminée.

##### 4.9 Rapport en cours du Service d'audit interne de l'Etat (SAI) ou de la Cour des comptes (CdC)

Un contrôle du SAI est en cours et le rapport final a été encore reçu par l'ASG en mars 2024 (Rapport n° 24-01). Certaines recommandations du SAI ont déjà été mises en place (cf. notamment point 1 de la présente annexe). Les autres sont en cours ou le seront sur les exercices 2024 et 2025.

## Association du Scoutisme Genevois

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2023

Rubriques	Immobilisations				Fonds d'amortissements				valeur nette
	01.01.2023	acquisitions	sorties	31.12.2023	01.01.2023	sorties	amort.	31.12.2023	
Mobilier	215			215	195		20	215	-
Matériel informatique	3'970			3'970	1'809		992	2'801	1'169
Matériel en location	32'800			32'800	31'437		681	32'118	681
<b>Total</b>	<b>36'984</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36'984</b>	<b>33'441</b>	<b>-</b>	<b>1'694</b>	<b>35'135</b>	<b>1'850</b>